

Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

13991/18

CFSP/PESC 1021
DEVGEN 186
CLIMA 203
COPS 417
ENV 729
ONU 96
RELEX 942

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Diplomatie climatique - Conclusions du Conseil (19 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau, adoptées par le Conseil lors de sa 3652^e session, tenue le 19 novembre 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA DIPLOMATIE DE L'EAU

LE CONSEIL a adopté les conclusions suivantes:

INTRODUCTION

1. L'eau est indispensable à la survie et à dignité de l'être humain et constitue un élément fondamental pour la résilience tant des sociétés que de l'environnement. L'eau est vitale pour l'alimentation et la santé humaines, et elle est essentielle pour la gestion des écosystèmes, l'agriculture, l'énergie et la sécurité globale de la planète. Assurer un accès durable à une eau salubre et à l'assainissement, parvenir à gérer l'eau de manière durable, éviter les pénuries d'eau et réduire les inondations sont autant de défis planétaires majeurs du 21^e siècle, alors que le monde est confronté à une hausse de la population et est toujours plus affecté par les changements climatiques. Comme la majorité des ressources en eau douce de la planète s'étendent par-delà les frontières, leur gestion durable et effective est une problématique de dimension internationale, que ce soit à l'échelon sous-national, bilatéral, régional ou multilatéral.
2. Les tensions et conflits liés à l'accès à l'eau et à son utilisation sont toujours plus nombreux, notamment les effets transfrontières de conflits nationaux liés à l'eau, étant donné que la disponibilité et la qualité des ressources en eau et des écosystèmes se détériorent à l'échelle mondiale et que la menace de pénurie d'eau s'étend. La rareté des ressources en eau est susceptible d'affecter la paix et la sécurité, et les risques liés à l'eau peuvent avoir des coûts humains et économiques graves, avec potentiellement des conséquences directes pour l'UE, y compris en termes de flux migratoires.
3. La coopération à tous les niveaux dans le domaine de l'eau revêt d'autant plus d'importance dans ce contexte. Conformément à la stratégie globale de l'UE et au rapport du Panel de haut niveau sur l'eau et du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, un engagement politique à haut niveau est nécessaire pour prévenir et atténuer les risques de conflit que posent les eaux partagées et pour promouvoir la paix et la stabilité.

4. Il est nécessaire de s'attaquer aux conséquences du changement climatique liées à l'eau, y compris en favorisant des synergies entre la diplomatie de l'eau et la diplomatie climatique, ainsi que l'a indiqué le Conseil dans ses conclusions du 26 février 2018 sur la diplomatie climatique.

L'EAU ET LA SÉCURITÉ, LA STABILITÉ ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS

5. Le Conseil décide de renforcer l'action diplomatique de l'UE dans le domaine de l'eau en tant qu'instrument de paix, de sécurité et de stabilité. La diplomatie de l'eau de l'UE doit viser à faciliter la prévention, l'endiguement et la résolution des conflits, à contribuer à la gestion équitable, durable et intégrée des ressources en eau de la source à la mer, et à promouvoir la résilience aux conséquences des changements climatiques pour l'eau. La coopération dans le domaine de l'eau doit être mise au service de l'intégration régionale et servir à remédier à l'instabilité politique.
6. L'UE condamne fermement l'utilisation de l'eau comme arme de guerre; dans ce contexte, la destruction d'infrastructures hydriques, la pollution de l'eau ou le détournement de cours d'eau dans le but de limiter ou d'empêcher l'accès à l'eau pourraient constituer des violations du droit international.
7. L'UE a une longue tradition et une expérience positive de la coopération dans le domaine de l'eau, et elle mènera des initiatives pour partager son expérience et ses connaissances avec des pays partenaires, notamment dans des situations de fragilité, .
8. Dans une bonne partie du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, les cycles de sécheresse récurrents, la rareté des ressources physiques en eau et la piètre qualité de l'eau conjugués aux conflits armés, aux déplacements forcés, à une mauvaise gouvernance de l'eau et au fonctionnement médiocre des institutions contribuent au développement d'une crise de l'eau toujours plus importante. Dans d'autres cas, comme celui du bassin du lac Tchad ou de la mer d'Aral, les sources d'eau ont connu une diminution spectaculaire et devraient même être davantage mises à mal en raison d'une exploitation non durable ou des changements climatiques. La construction de grands barrages sur des cours d'eau internationaux tels que le Nil ou le Mékong est susceptible d'être un facteur de tensions entre les États riverains et les zones plus larges concernées. L'UE est prête à soutenir les efforts déployés pour relever ces défis, à la demande de toutes les parties.

9. La haute représentante, la Commission et les États membres de l'UE sont invités à veiller à ce que les systèmes d'alerte précoce pour la prévention des conflits tiennent compte des problèmes de sécurité liés à l'eau et renforcent le lien entre alerte précoce et réaction rapide dans tous les domaines d'action.
10. La Commission et les États membres sont par ailleurs encouragés à poursuivre le déploiement d'une assistance destinée à permettre l'accès à l'eau et à l'assainissement, y compris lors de crises humanitaires, afin de renforcer les capacités en matière de préparation et de prévention en vue de sauver des vies, d'améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie et de contribuer à la résilience des populations touchées par une catastrophe ou un conflit.

COOPÉRATION TRANSFRONTIÈRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU, INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

11. Un objectif essentiel de la diplomatie de l'eau de l'UE est d'agir sur le long terme pour encourager des approches collaboratives afin de faire face aux défis de nature transfrontière qui se posent dans le domaine de l'eau. L'UE est prête à travailler en partenariat avec d'autres pour promouvoir une gestion durable et collaborative de l'eau, en encourageant et en soutenant la coopération régionale et internationale. Il existe déjà de bons exemples d'une telle coopération dans le bassin méditerranéen et en Amérique latine. L'UE encourage toutes les parties concernées et tous les interlocuteurs à mettre en place et à faire fonctionner des structures transfrontières, y compris des institutions et commissions spécialisées, pour qu'elles soient les plus efficaces possibles à tous les niveaux, afin d'éviter les tensions politiques et économiques entre les États et au sein même de ceux-ci. La gouvernance, la capacité d'adaptation et les cadres institutionnels jouent un rôle fondamental dans la prévention des tensions sociales et des conflits. Une coopération en ce qui concerne les ressources hydriques partagées est vitale pour assurer une paix et un développement qui soient durables.

12. Pour que les dispositifs et accords transfrontières soient effectifs, que ce soit au niveau mondial, régional ou bilatéral, il est nécessaire que l'ensemble des pays riverains et des pays en amont s'engagent et participent. L'UE est également disposée à appuyer un dialogue constructif entre les parties concernées lié à des projets d'infrastructure d'envergure ayant des incidences transfrontières, qu'il s'agisse de la quantité ou de la qualité de l'eau. L'UE rappelle qu'il est nécessaire de respecter pleinement les normes internationales en matière d'environnement et de sûreté nucléaire dans le cadre du développement de projets dans des pays voisins de l'UE ayant un impact sur les ressources hydriques transfrontières. L'UE accueille avec satisfaction le dialogue constructif sur les questions relatives à l'eau et à l'énergie en Asie centrale, qui a déjà conduit à de premiers accords, ainsi que la plate-forme UE-Asie centrale de coopération sur l'eau et l'environnement.
13. L'UE continuera de promouvoir l'adhésion à des accords internationaux portant sur la coopération dans le domaine de l'eau et la mise en œuvre de ces accords, notamment la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention d'Helsinki sur l'eau, 1992) et la Convention des Nations unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 1997), ainsi que d'autres accords internationaux pertinents. L'UE se réjouit de l'ouverture de la Convention d'Helsinki sur l'eau à des pays situés en dehors de la région pan-européenne et elle poursuivra sur la lancée des efforts fructueux de communication déployés en 2018 en continuant de promouvoir et d'appuyer de nouvelles adhésions à cette convention.
14. L'UE est déterminée à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau et une gouvernance de l'eau effective, durable et intégrée. Une gouvernance renforcée de l'eau à tous les niveaux est essentielle pour la stabilité à long terme. Elle passe par des institutions appropriées, des données fiables, le renforcement des capacités, la sensibilisation et le financement. Il y a lieu d'encourager une gestion de l'eau qui soit viable, durable, résiliente face aux changements climatiques, et qui prenne en compte les liens étroits entre l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et les écosystèmes. L'UE poursuivra à cette fin le dialogue avec les institutions et organisations régionales, les autorités nationales et locales, les communautés locales et la société civile, notamment en s'inspirant des meilleures pratiques et initiatives existantes, y compris celles des centres internationaux existants cofinancés par l'UE.

LA VOLONTÉ DE NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ - L'EAU DANS LE PROGRAMME 2030, L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT: TRAVAILLER AU NIVEAU MULTILATÉRAL

15. Tant le programme de développement durable à l'horizon 2030 que l'accord de Paris sur le climat mettent en lumière le caractère transversal du rôle joué par l'eau et les liens très étroits existant entre l'eau et de nombreuses politiques concernant: la sécurité, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, le changement climatique, la santé, la sécurité alimentaire, l'énergie, la navigation intérieure, la lutte contre la pollution, la biodiversité, la désertification, la dégradation des sols et la nécessité absolue d'une croissance qui utilise moins de ressources. En mettant à profit les synergies et en minimisant les compromis, on facilitera la mise en œuvre efficace et cohérente des deux programmes. L'UE soutient l'appel lancé par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe à plus de résilience des infrastructures critiques, nouvelles et existantes, dans le domaine de l'eau, et souligne qu'il importe de mener des actions de sensibilisation et d'améliorer la compréhension des risques de catastrophe liée à l'eau et de leur impact sur la société.
16. L'UE est attachée au droit de tout être humain à avoir accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, qui est partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant. L'UE reconnaît que le droit humain à une eau potable salubre doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, ni physique ni économique, à un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour un usage personnel et domestique. L'UE reconnaît par ailleurs que le droit humain à l'assainissement doit permettre à chacun d'avoir accès sans discrimination, ni physique ni économique, à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risque, hygiéniques, sûrs et socialement et culturellement acceptables, préservent l'intimité et garantissent la dignité. Dans le cadre de cet engagement, l'UE continuera de soutenir et de protéger les défenseurs des droits de l'homme qui s'occupent de questions environnementales.

17. L'UE rappelle qu'elle est fermement attachée à la mise en œuvre du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et souligne qu'il est essentiel de réaliser des progrès en ce qui concerne l'objectif 6 ("garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau") pour réaliser d'autres objectifs de développement durable (ODD). Les progrès actuels étant insuffisants, ainsi que l'a montré le rapport de synthèse 2018 sur l'eau et l'assainissement, l'UE est résolue à accentuer cet effort par l'action qu'elle mène dans le domaine de la coopération au développement et elle invite l'ensemble des partenaires et des parties prenantes à prendre les mesures supplémentaires qui sont nécessaires pour réaliser l'objectif 6, ses cibles, et les autres ODD en rapport avec l'eau. Toutes les parties prenantes devraient jouer leur rôle dans la réalisation des objectifs de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), y compris au niveau transfrontière. Il est nécessaire de disposer d'indicateurs et de données fiables et actualisés, non seulement pour surveiller les progrès accomplis mais aussi pour les besoins de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.
18. Les femmes, les jeunes filles et les jeunes en général jouent un rôle crucial dans le développement humain et dans la réalisation d'une croissance inclusive et durable. Les femmes sont particulièrement touchées par le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, les conséquences pour elles étant multiples, comme par exemple le fait de devoir faire de longs déplacements, parfois dangereux, pour aller chercher de l'eau ou pour utiliser des installations sanitaires et hygiéniques. Le Conseil réaffirme l'importance d'intégrer une perspective sexospécifique dans la diplomatie de l'eau.
19. L'UE souligne que l'économie circulaire contribue sensiblement aux économies d'eau, y compris grâce à la réutilisation; elle souligne le rôle de solutions numériques et basées sur la technologie et d'autres solutions innovantes, notamment des solutions fondées sur la nature; et elle encourage la Commission et les États membres de l'UE à financer et promouvoir, à l'aide de mesures d'incitation, la recherche et les partenariats sur l'innovation dans le domaine de l'eau, en associant des acteurs publics et privés.
20. Il existe un lien essentiel entre l'eau et le changement climatique. Les communications relatives à l'adaptation, relevant de l'accord de Paris, constituent un cadre approprié pour communiquer des informations sur les actions de mise en œuvre concernant la gestion durable et intégrée de l'eau conformément à l'accord de Paris et au Programme 2030. Le Sommet des Nations unies sur le climat en 2019 sera un événement important pour faire prendre conscience de la nécessité d'agir davantage pour le climat, tant en termes d'atténuation que d'adaptation.

21. L'UE et ses États membres contribueront aux efforts concertés qui sont déployés au niveau international pour prendre toute la mesure des dimensions multiples et transversales de l'eau. À cet égard, l'UE note avec satisfaction les récents travaux menés au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et dans d'autres enceintes, reliant entre elles les problématiques de l'eau, du climat, de la paix et de la sécurité, et elle encourage les États membres de l'UE à continuer d'inclure ces questions dans les consultations et les débats du Conseil de sécurité et d'autres enceintes compétentes. L'UE, qui appuie fermement les travaux menés au niveau multilatéral, se réjouit de la tenue du sommet de 2019 du Forum politique de haut niveau et souligne l'importance d'une coordination effective des travaux menés par les Nations unies sur l'eau et l'assainissement, notamment par l'intermédiaire de l'ONU-Eau, pour améliorer la cohérence, approfondir les connaissances et faciliter les discussions stratégiques à l'échelle du système des Nations unies, ainsi que la nécessité d'une réunion à haut niveau de l'ONU sur l'eau. Elle se réjouit du lancement de la Décennie d'action pour l'eau 2018-2028, qui permettra de progresser plus vite dans la réalisation de l'ODD 6 et des autres objectifs du Programme 2030 en rapport avec l'eau.

VERS UNE ACTION RENFORCEE

22. L'UE confirme qu'elle reste déterminée à relever les défis liés à l'eau, dans le monde entier. Conformément à la stratégie globale de l'UE et au nouveau consensus pour le développement, l'UE reconnaît que des mesures concrètes doivent être prises pour promouvoir des politiques avisées dans le domaine de l'eau et mieux coordonner les efforts, intérêts et stratégies au niveau international. Le Conseil invite la haute représentante, la Commission et les États membres à déployer toute la panoplie des outils à disposition pour s'assurer que les politiques et actions intégrées dans le domaine de l'eau portent sur l'éventail complet des défis à relever, qu'ils soient d'ordre politique ou humanitaire, concernent la sécurité, le développement ou l'environnement.
23. Le Conseil encourage la haute représentante, la Commission et les États membres à accorder l'attention qu'elle mérite à la question de l'importance de l'eau et de l'assainissement dans la programmation de la future coopération financière et technique avec des pays partenaires, y compris au titre du prochain cadre financier pluriannuel, et à promouvoir l'investissement du secteur privé et les partenariats dans des infrastructures hydriques et le renforcement des capacités, afin de combler les lacunes au niveau des investissements que les fonds publics ne suffisent pas à combler.